

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2016

Original : français

---

**Lettre datée du 27 mai 2016, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la France  
auprès des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le 10 juin, à 10 heures, la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies organisera, dans le cadre de la présidence française du Conseil de sécurité, un débat public de haut niveau sur le thème de la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix. La note relative à cet événement figure en annexe à ce courrier (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) François **Delattre**



**Annexe à la lettre datée du 27 mai 2016 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la France auprès des Nations Unies**

[Original: anglais et français]

**Note de concept**

**Présidence française du Conseil de sécurité (juin 2016)**

**Débat public de haut niveau sur la place de la protection  
des civils dans les opérations de maintien de la paix  
(New-York, 10 juin 2016)**

La protection des civils dans les conflits armés – qui consiste à promouvoir toutes les activités visant à obtenir le plein respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l’homme, du droit des réfugiés et des cadres juridiques existants en la matière – constitue un enjeu majeur, alors que les civils demeurent la cible de violences inacceptables en situation de conflit armé.

Si la protection des civils relève avant tout de la responsabilité des États, les Nations Unies ont également un rôle essentiel à jouer, notamment au travers des opérations de maintien de la paix. Ainsi, depuis la fin des années 90, le Conseil de sécurité, l’Assemblée générale et le Secrétariat se sont impliqués avec détermination dans la mise en place d’outils institutionnels et opérationnels visant à renforcer l’action de l’Organisation dans ce domaine, comme en témoignent les résolutions 1265 (1999), 1674 (2006) et 1894 (2009) du Conseil de sécurité, le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé de novembre 2010 (S/2010/579) et les récents progrès réalisés dans les mandats et les moyens des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À la faveur de la publication en 2015 des rapports Ramos-Horta (A/70/95–S/2015/446) et Rosenthal (A/69/968–S/2015/490), des 15 ans de la question « les femmes et la paix et la sécurité » et des 10 ans des premières résolutions relatives à la protection des enfants dans les conflits armés, et au regard des violations persistantes des droits des civils dans les zones de conflit armé où des missions de maintien de la paix sont ou pourraient être déployées, 2016 doit être l’occasion pour les États Membres de dresser un bilan de l’action des Nations Unies sur la contribution des opérations de maintien de la paix à la protection des civils et d’identifier des pistes de progrès.

Fort de son engagement constant et opérationnel en faveur d’un maintien de la paix efficace et de la promotion universelle des droits de l’homme et du droit international humanitaire, la France organisera, lors de sa présidence du Conseil de sécurité en juin 2016, un débat public de haut niveau sur ces sujets. Cette initiative s’inscrira notamment dans la continuité du débat thématique de haut niveau de l’Assemblée générale sur le maintien de la paix des 10 et 11 mai, du premier Sommet mondial sur l’action humanitaire, organisé à l’initiative du Secrétaire général à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai, et des commémorations liées à la Journée internationale des Casques bleus, le 29 mai.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans ce domaine au cours des 20 dernières années (au travers du thème « les femmes et la paix et la sécurité » et de la question des enfants dans les conflits armés, notamment), ce débat s'inscrit dans le cadre de la dynamique de réformes amorcée l'année dernière. Il vise à inviter les États Membres qui le souhaitent à apporter leur contribution à la réflexion globale sur le rôle du maintien de la paix dans la protection des populations civiles dans les conflits armés.

Le débat sera notamment l'occasion pour les participants d'évoquer les principaux enjeux suivants :

a) **Performance des opérations de maintien de la paix en faveur de la protection des civils.** En s'appuyant sur l'espérance acquise dans les opérations de maintien de la paix possédant un mandat de protection des civils, quelle approche privilégier dans la mise en œuvre des mandats?

b) **Relations avec les acteurs locaux et organisations non gouvernementales d'une part, et organisations régionales et internationales d'autre part.** Comment promouvoir la prise en compte de la protection des civils au sein de toutes les organisations régionales et internationales pertinentes? Comment soutenir sur le plan local le développement des capacités contribuant à la protection des civils? Comment renforcer le partenariat avec les acteurs humanitaires internationaux et locaux?

c) **Place de la protection des civils dans les résolutions du Conseil de sécurité.** Les mandats sont-ils assez clairs sur la protection des civils? Quels sont les mécanismes de suivi de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil de sécurité? Le réexamen des mandats doit-il être systématique?

d) **Entraînement, capacités et responsabilité des troupes.** Quelle place doit-on accorder à la protection des civils dans la formation en amont des contingents déployés? Dans quelle mesure faut-il adapter les capacités opérationnelles consacrées à la protection des civils?

Cette réunion de niveau ministériel sera présidée par le Ministre des affaires étrangères et du développement international de la France, Jean-Marc Ayrault. Elle se déroulera le 10 juin, à 10 heures, au Conseil de sécurité, au Siège des Nations Unies, et sera ouverte à l'ensemble des États Membres.

La réunion se tiendra en présence des principales organisations et des principaux acteurs concernés. Une personnalité de la société civile présentera les défis qui demeurent en matière de protection des civils et pourra témoigner avec des exemples concrets de la mise en œuvre sur le terrain de la protection des civils par les opérations de maintien de la paix.